



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-195

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2021-02-11-00012 - Récépissé de déclaration SAP - PAWELCZYK Joanna (2 pages)	Page 3
75-2021-02-11-00011 - Récépissé de déclaration SAP - SAHRIDJ Hayat (2 pages)	Page 6
75-2021-02-11-00010 - Récépissé de déclaration SAP - SIBY Salim (2 pages)	Page 9
75-2021-02-12-00005 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - ZAZZEN AQUITAINE (1 page)	Page 12
75-2021-02-12-00006 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - ZAZZEN COTE D'AZUR (1 page)	Page 14
75-2021-02-12-00007 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - ZAZZEN HAUTS-DE-FRANCE (1 page)	Page 16
75-2021-02-12-00008 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - ZAZZEN LOIRE-ATLANTIQUE (1 page)	Page 18
75-2021-02-12-00009 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - ZAZZEN MIDI-PYRENEES (1 page)	Page 20
75-2021-02-12-00010 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - ZAZZEN PARIS GRAND OUEST (1 page)	Page 22
75-2021-02-12-00011 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - ZAZZEN PARIS NORD-OUEST (1 page)	Page 24
75-2021-02-12-00013 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - ZAZZEN PARIS RIVE GAUCHE (1 page)	Page 26
75-2021-02-12-00012 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - ZAZZEN PARIS RIVE-DROITE (1 page)	Page 28
75-2021-02-12-00014 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - ZAZZEN RHONE-ALPES (1 page)	Page 30
75-2021-04-28-00002 - Récépissé modification de déclararation SAP - LEBAS Grégory (2 pages)	Page 32

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-11-00012

Récépissé de déclaration SAP - PAWELCZYK
Joanna

PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 823697453**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 16 janvier 2021 par Madame PAWELCZYK Joanna, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme PAWELCZYK Joanna dont le siège social est situé 1, rue Mandar 75002 PARIS et enregistré sous le N° SAP 823697453 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 11 février 2021

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-11-00011

Récépissé de déclaration SAP - SAHRIDJ Hayat

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 838821064**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 16 janvier 2021 par Mademoiselle SAHRIDJ Hayat, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme SAHRIDJ Hayat dont le siège social est situé 10, rue de Penthièvre 75008 PARIS et enregistré sous le N° SAP 838821064 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 11 février 2021

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-11-00010

Récépissé de déclaration SAP - SIBY Salim



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 892762642**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 14 janvier 2021 par Monsieur SIBY Salim, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme SIBY Salim dont le siège social est situé 6, rue Larrey 75005 PARIS et enregistré sous le N° SAP 892762642 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Livraison de courses à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 11 février 2021

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-12-00005

Récépissé modificatif de déclaration SAP -
ZAZZEN AQUITAINE



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Arrêté de modification d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 802684597**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 25 septembre 2014.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 10 décembre 2014.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 29 janvier 2021, par Monsieur GALLET Alexandre en qualité de gérant.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1. Le siège social de l'organisme ZAZZEN AQUITAINE, dont la déclaration et l'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés respectivement les 25 septembre 2014 et 10 décembre 2014, est situé à l'adresse suivante : 19, rue Ganneron 75018 PARIS depuis le 30 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 12 février 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-12-00006

Récépissé modificatif de déclaration SAP -
ZAZZEN COTE D'AZUR



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Arrêté de modification d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 821097094**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 4 juillet 2016.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 30 août 2016.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 29 janvier 2021, par Monsieur GALLET Alexandre en qualité de gérant.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme ZAZZEN COTE D'AZUR, dont la déclaration et l'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés respectivement les 4 juillet 2016 et 30 août 2016, est situé à l'adresse suivante : 19, rue Ganneron 75018 PARIS depuis le 30 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 12 février 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-12-00007

Récépissé modificatif de déclaration SAP -
ZAZZEN HAUTS-DE-FRANCE



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Arrêté de modification d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 840309017**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 26 juin 2018.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 27 septembre 2018.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 29 janvier 2021, par Monsieur GALLET Alexandre en qualité de gérant.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme ZAZZEN HAUTS-DE-FRANCE, dont la déclaration et l'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés respectivement les 26 juin 2018 et 27 septembre 2018, est situé à l'adresse suivante : 19, rue Ganneron 75018 PARIS depuis le 30 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 12 février 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-12-00008

Récépissé modificatif de déclaration SAP -
ZAZZEN LOIRE-ATLANTIQUE



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Arrêté de modification d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 879903417**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 11 février 2020.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 18 juin 2020.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 29 janvier 2021, par Monsieur GALLET Alexandre en qualité de gérant.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme ZAZZEN LOIRE-ATLANTIQUE, dont la déclaration et l'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés respectivement les 11 février 2020 et 18 juin 2020, est situé à l'adresse suivante : 19, rue Ganneron 75018 PARIS depuis le 30 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 12 février 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-12-00009

Récépissé modificatif de déclaration SAP -
ZAZZEN MIDI-PYRENEES



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Arrêté de modification d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 819987132**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 14 juin 2016.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 30 août 2016.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 29 janvier 2021, par Monsieur GALLET Alexandre en qualité de gérant.

LE PREFET DE PARIS

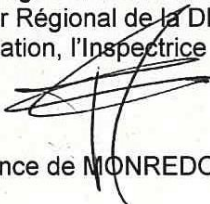
Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme ZAZZEN MIDI-PYRENEES, dont la déclaration et l'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés respectivement les 14 juin 2016 et 30 août 2016, est situé à l'adresse suivante : 19, rue Ganneron 75018 PARIS depuis le 30 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 12 février 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-12-00010

Récépissé modificatif de déclaration SAP -
ZAZZEN PARIS GRAND OUEST



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Arrêté de modification d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 820175453**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 31 mai 2016.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 30 août 2016.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 29 janvier 2021, par Monsieur GALLET Alexandre en qualité de gérant.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme ZAZZEN PARIS GRAND OUEST, dont la déclaration et l'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés respectivement les 31 mai 2016 et 30 août 2016, est situé à l'adresse suivante : 19, rue Ganneron 75018 PARIS depuis le 30 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 12 février 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-12-00011

Récépissé modificatif de déclaration SAP -
ZAZZEN PARIS NORD-OUEST



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Arrêté de modification d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 802692871**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 25 juin 2014.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 10 décembre 2014.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 29 janvier 2021, par Monsieur GALLET Alexandre en qualité de gérant.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme ZAZZEN PARIS NORD-OUEST, dont la déclaration et l'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés respectivement les 25 juin 2014 et 10 décembre 2014, est situé à l'adresse suivante : 19, rue Ganneron 75018 PARIS depuis le 30 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 12 février 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-12-00013

Récépissé modificatif de déclaration SAP -
ZAZZEN PARIS RIVE GAUCHE



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Arrêté de modification d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 802172221**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 11 juin 2014.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 27 novembre 2014.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 29 janvier 2021, par Monsieur GALLET Alexandre en qualité de gérant.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme ZAZZEN PARIS RIVE GAUCHE, dont la déclaration et l'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés respectivement les 11 juin 2014 et 27 novembre 2014, est situé à l'adresse suivante : 19, rue Ganneron 75018 PARIS depuis le 30 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 12 février 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-12-00012

Récépissé modificatif de déclaration SAP -
ZAZZEN PARIS RIVE-DROITE



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Arrêté de modification d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 813246790**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 15 octobre 2015.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 31 mai 2016.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 29 janvier 2021, par Monsieur GALLET Alexandre en qualité de gérant.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme ZAZZEN PARIS RIVE-DROITE, dont la déclaration et l'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés respectivement les 15 octobre 2015 et 31 mai 2016, est situé à l'adresse suivante : 19, rue Ganneron 75018 PARIS depuis le 30 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 12 février 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-02-12-00014

Récépissé modificatif de déclaration SAP -
ZAZZEN RHONE-ALPES



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Arrêté de modification d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 802692418**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 26 septembre 2014.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 10 décembre 2014.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 29 janvier 2021, par Monsieur GALLET Alexandre en qualité de gérant.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 - Le siège social de l'organisme ZAZZEN RHONE-ALPES, dont la déclaration et l'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés respectivement les 26 septembre 2014 et 10 décembre 2014, est situé à l'adresse suivante : 19, rue Ganneron 75018 PARIS depuis le 30 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 12 février 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-04-28-00002

Récépissé modification de déclaration SAP -
LEBAS Grégory



PREFET DE PARIS

**DRIEETS de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 502806508**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 22 mai 2019.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 26 avril 2021, par Monsieur LEBAS Grégory en qualité de micro-entrepreneur.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme LEBAS Grégory, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 22 mai 2019 est situé à l'adresse suivante : 45, allée des Ormes 06250 MOUGINS depuis le 15 juin 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 28 avril 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

